



[Conditions générales de vente C'CIN]

[JANIVER 2023]



Cité de l'Innovation - Bâtiment 25
9 rue Auguste Rodin
28630 Le Coudray

02 34 40 10 00
 contact@ccin.fr
 www.ccin.fr

C'CHARTRES INNOVATIONS NUMERIQUES

Siège social : Place des Halles 28000 CHARTRES - SAEML au capital de 9 000 000 € - SIRET : 815 389 481 00020 - APE : 61.10Z - TVA intracommunautaire : FR 48 815 389 481

Définitions

Bande passante : capacité à véhiculer un volume d'informations afin d'établir un échange entre les Points de Livraison.

Client : désigne une personne morale qui souscrit un ou plusieurs Contrats C'CIN afin d'utiliser les Services de la gamme C'CIN, pour ses besoins propres et en rapport direct avec son activité professionnelle, également « Titulaire » ou « Titulaire d'abonnement ».

Communications électroniques : désigne les communications par voie électronique, anciennement dénommée « Télécommunications ».

Compte de facturation : désigne une adresse de facturation et un mode de paiement uniques, correspondant à un Site du Client, pour un ou plusieurs Services souscrits.

Contrat C'CIN ou Contrat : désigne le contrat souscrit entre le Client et C'CIN au titre de la Souscription à des Services C'CIN et formé des dispositions contractuelles suivantes :

- les présentes Conditions Générales,
- les Conditions Particulières et/ou spécifiques applicables aux Services C'CIN,
- le Devis dès son acceptation par signature du Client
- la Description des Services établie et mise à jour par C'CIN, contenue soit dans les Conditions Particulières soit de fiches descriptives des offres C'CIN dites « Fiche de l'offre ».

Equipement(s) de C'CIN : désigne tout matériel informatique, de Communications électroniques et logiciels ou tout autre équipement mis à disposition par C'CIN dans le cadre de la fourniture de ses Services, également dénommé « Equipement Terminal ».

Equipement(s) du Client : désigne tout matériel informatique, de Communications électroniques et logiciels ou tout autre équipement prérequis, existant ou ajouté, détenu à quelque titre que ce soit par le Client, à l'exclusion des Equipements de C'CIN. Les Equipements du Client relèvent de sa seule et entière responsabilité.

Devis : engagement unilatéral de C'CIN sur le prix du ou des Service(s) proposé(s) à Client

Gestionnaire : désigne le représentant du Client dûment habilité par lui et agissant en son nom et pour son compte, chargé de l'administration et du suivi de l'exécution des Contrats, ainsi que de la Souscription des Services, ci-après également dénommé « Administrateur de l'Extranet » ou « Représentant technique ». Cette mission pourra faire l'objet, selon les conditions proposées par C'CIN, de délégation auprès de Sous-gestionnaires.

Sous-gestionnaire : désigne le représentant du Client dûment habilité par lui et délégué par le Gestionnaire, chargé en tout ou partie de l'administration et du suivi de l'exécution des Contrats, ainsi que de la Souscription des Services au nom et pour le compte du Client.

Incident : désigne toute déviation d'un Service Bande Passante par rapport à ses Spécifications Techniques, inhérente au service et imputable à C'CIN. Il est réputé Majeur quand il empêche toute utilisation du Service concerné par le Client. A défaut, il est réputé Mineur.

Mise en service : désigne le point de départ de la fourniture de chaque Service, tel que défini par C'CIN au sein du Contrat.

Partie(s) : désigne C'CIN et/ou le Client.

Points de Livraison : désigne les points d'extrémité des Liaisons définis dans le Service où la bande passante est mise à disposition de Client.

Services C'CIN ou Service(s) : désigne les services de Communications électroniques fixes de la gamme C'CIN pouvant être souscrits par le Client auprès de C'CIN, au titre d'un ou plusieurs Contrats.

Site(s) : désigne un établissement du Client, correspondant à une adresse géographique unique.

Souscription : désigne l'acceptation par le Client du Contrat C'CIN, par la signature du devis (ou tout autre moyen proposé par C'CIN notamment Internet avec insertion d'une signature) et la fourniture des pièces justificatives.

Utilisateur : désigne une personne physique, salariée ou agent du Client et non titulaire du Contrat C'CIN, jouissant de l'utilisation du Service souscrit par le Client.

Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation des Services C'CIN par le Client et ses Utilisateurs.

Le Client souscrit un ou plusieurs Services à titre principal auquel le Client peut ajouter des Services accessoires, désignant, en fonction des conditions de Souscription proposées par C'CIN, des Services complémentaires ou Services optionnels ou Options, gratuits ou payants, qui sont soit automatiquement accessibles, soit accessibles à la demande. Les présentes Conditions Générales sont applicables à toutes Souscription de Services, étant entendu qu'en cas de nouvelle Souscription de Services, la version des Conditions Générales en vigueur à la date de cette nouvelle Souscription s'appliquera automatiquement à l'ensemble des Contrats C'CIN.

Conditions de souscriptions

Par la Souscription aux Services, le Client reconnaît avoir pleine connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions du Contrat C'CIN et déclare que les Services souscrits répondent à ses besoins. Chaque Contrat C'CIN remplace les accords antérieurs, oraux ou écrits, entre les Parties relatifs au même objet et constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard aux Services qu'il concerne.

Dans le cadre de la Souscription aux Services, le Client s'engage à fournir les pièces et justificatifs que C'CIN sera susceptible de lui demander. Le Contrat C'CIN ne sera valablement formé et n'entrera en vigueur que lorsque C'CIN aura confirmé au Client son acceptation du Contrat par écrit ou à défaut en commençant à exécuter le Service souscrit.

La Mise en service ne pourra intervenir que si l'ensemble des conditions de Souscription est rempli.

Prise d'effet et durée

Le Contrat C'CIN prend effet dès la Souscription, sous réserve de la validation du dossier de Souscription par C'CIN. Sauf dispositions spécifiques, seule la Mise en service des Services entraînera leur facturation.

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période minimale d'engagement attachée à chaque Service souscrit (ci-après dénommée « Période minimale d'engagement » ou « Période initiale »). Sauf dispositions spécifiques, cette Période minimale d'engagement court à compter de la date de Mise en service de chaque Service. Par défaut, et sauf dispositions dérogatoires du Contrat, la Période minimale d'engagement sera d'un (1) an. Selon les Conditions Particulières applicables à chaque Service, cette Période minimale d'engagement peut être ou non tacitement reconduites. La Souscription d'un Service complémentaire peut être attachée à une Période minimale d'engagement appliquée sur ce Service complémentaire ou sur le Service principale auquel le Service Complémentaire est associé.

Obligations de C'CIN

C'CIN s'engage à mettre en œuvre les moyens pour assurer la Disponibilité, l'Intégrité et la Confidentialité de ses Services, dans le respect des normes professionnelles applicables et la limite de ses Moyens de Communications électroniques. A ce titre C'CIN est soumis à une obligation de moyen.

Obligations du Client

Le Client mettra à disposition tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires au fonctionnement des Services et à l'exécution du Contrat C'CIN. Le Client fournira à C'CIN toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour la Souscription des Services

Conditions financières

Tarifs

Les prix des Services, ainsi que leurs modalités d'application (ci-après dénommés ensemble « Tarifs ») sont exprimés Hors Taxes et sont précisés dans chaque Devis C'CIN. Sous réserve des dispositions spécifiquement applicables à la commande publique, les Tarifs peuvent faire l'objet de variations dont le Client sera informé. Cette information précisera la date d'application des nouveaux Tarifs.

Facturation

C'CIN éditera des factures précisant les Tarifs ou toute autre somme due au titre des Services souscrits et/ou utilisés par le Client et ses Utilisateurs par compte de facturation. Lorsque le Contrat est souscrit dans le cadre d'une commande publique, le Client fournira à C'CIN les coordonnées du comptable assignataire. Les factures sont exigibles aux conditions et modalités décrites dans les Conditions Particulières applicables sur chaque Service souscrit ou à défaut, à la date de Mise en Service. Les factures sont établies par périodicité propre à chaque Service et payables dans un délai de trente (30) jours sauf accord express de C'CIN à compter de leur date d'établissement. C'CIN adressera les factures sous format électronique sauf refus express du Client. En cas d'envoi par voie postale, un montant de 10 HT sera appliqué pour frais de gestion.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue, par prélèvement automatique ou tout autre mode de paiement accepté par C'CIN (ou par mandat administratif lorsque le Client souscrit dans le cadre d'une commande publique). Toute échéance entamée est due. Le règlement anticipé des factures ne donne droit à aucun escompte.

Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à C'CIN des impôts, droits ou taxes ou d'un montant supérieur à ceux existants à la date de Souscription d'un Service, entraînera un ajustement corrélatif des prix pour que C'CIN perçoive dans tous les cas l'intégralité des montants indiqués dans le Contrat C'CIN.

Défaut de paiement

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de C'CIN ne serait pas en tout ou partie honoré, un montant forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, liés à l'impayé sont facturés au Client. Les sommes restantes dues à C'CIN par le Client pourront être majorées d'intérêts de retard sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à la date d'émission de la facture concernée avec un minimum de 15 euros. Ces intérêts seront calculés et seront produits sur une base journalière.

En cas de litige, le Client est tenu de régler à l'échéance les montants non contestés. Les Parties prendront les mesures nécessaires pour que la contestation soit résolue dans les meilleurs délais. Si le Client est débouté et s'il a retenu une partie de ses paiements, le Client paiera, en plus des sommes dues, des intérêts de retard dus.

Le non-paiement, total ou partiel, par le Client d'une facture emportera immédiatement et automatiquement déchéance du terme de l'ensemble des factures émises par C'CIN au titre de l'ensemble des Contrats C'CIN en cours, qui deviendront ainsi exigibles à tout moment par C'CIN.

De plus, en cas de non-paiement par le Client des sommes dues, C'CIN se réserve également le droit de prendre des mesures conservatoires sur l'ensemble ou une partie des Services souscrits par le Client, telles que la suspension ou la limitation d'accès aux Services.

Garanties

Sous réserve des dispositions spécifiquement applicables à la commande publics, C'CIN se réserve le droit de demander au Client certaines garanties (ci-après « Garanties ») constituées par le versement d'un dépôt de garantie permettant la préservation des intérêts de C'CIN en cas de défaillance du Client, d'un montant défini par C'CIN, soit lors de la Souscription d'un Service, soit en cours d'exécution du Contrat C'CIN notamment en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- Changement de mode de paiement et choix d'un autre mode de paiement autre que le prélèvement ;
- Changement de délai de règlement ;
- Incident de paiement du Client ;
- Dégradation de la santé financière du Client ;
- Nombre total de Souscription de Services par le Client supérieur à dix (10)
- Cession de contrat.

Les montants des Garanties applicables sont ceux figurant dans Contrat C'CIN à la date de survenance des événements précités. Les Garanties ne sont pas productives d'intérêts. Au cas où le Client n'aurait pas versé la Garantie demandée, la fourniture des Services sera suspendue jusqu'au versement et le Client devra néanmoins continuer à s'acquitter du prix des Services. Les Garanties peuvent se compenser avec des sommes dont le Client serait débiteur. La Garantie est restituée au Client, dans un délai d'un (1) mois à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers C'CIN. Dans cette hypothèse, et pour le cas d'un dépôt de garantie, une compensation pourra être effectuée entre d'une part le montant de la facture de clôture et d'autre part le montant du dépôt de garantie, à la demande du Client effectué auprès du service commercial de C'CIN, par mail avec accusé de réception au moment de l'expiration du Contrat C'CIN ou à réception de la facture de clôture. A l'issue de cette compensation, si le Client reste débiteur, il sera tenu de régler le solde à C'CIN dans les délais prévus. Si en revanche, le montant de dépôt de garantie était supérieur au montant de la facture de clôture, C'CIN procédera au remboursement du solde (par chèque ou virement) dans un délai d'un (1) mois suivant la facture de clôture.

Utilisation des services

Le Client s'engage à utiliser les Services conformément à leur objet et aux dispositions du Contrat C'CIN. Le Client sera seul responsable de l'utilisation des Services, de la nature et du contenu des messages et données hébergés, stockés, transmis ou reçus au moyen des Services. Il ne les utilisera pas, et s'assurera qu'ils ne sont pas utilisés, contrairement à leur destination, à des fins impropres, illicites, contraires à l'ordre publics ou aux bonnes moeurs, interdites par les lois ou règlements applicables ou en violation des droits d'un tiers, ni ne causera de perte ou de dommage, quels qu'ils soient, à C'CIN ou à tout tiers. S'agissant du contenu ou des caractéristiques des messages ou des données transmis ou reçus ou consultés par le Client et/ou ses Utilisateurs, via les Moyens de Communications électroniques de C'CIN, C'CIN ne peut, en aucune manière être tenue responsable de quelque dommage que ce soit résultant notamment du non-respect de la réglementation en vigueur, d'erreur ou d'omission dans les messages ou données transmis, reçus ou consultés.

Dans le cas où la responsabilité de C'CIN serait recherchée du fait de l'utilisation des Services par le Client, de la nature et du contenu des messages et données hébergés, stockés, transmis ou reçus au moyen des Services, le Client indemniserà C'CIN de l'ensemble des conséquences de toute réclamation, action et/ou procédure intentée de ce fait contre C'CIN, quelle qu'en soit la nature. Le Client se porte garant du respect par son Gestionnaire, ses Sous-gestionnaires et ses Utilisateurs des obligations du Contrat C'CIN.

C'CIN se réserve le droit, en cas d'injonction d'une autorité publique, administrative ou judiciaire, ou lorsque C'CIN aura été alertée de l'illicéité d'un contenu ou d'un message, de suspendre ou d'interrompre immédiatement en tout ou partie ses Services et l'accès à ses Moyens de Communications électroniques à tout Utilisateur et Client, émetteur des contenus et/ou messages litigieux et ce, sans préavis ni indemnité. C'CIN pourra remettre lesdits contenus et/ou messages aux autorités, conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque C'CIN acheminera des messages ou données envoyés et/ou reçus sur des serveurs de messagerie de sociétés tierces, la responsabilité de C'CIN est limitée à l'acheminement des messages ou données. C'CIN ne peut être tenue responsable des restrictions d'accès dépendant de la politique des sociétés tierces, ainsi que des incompatibilités pouvant provenir des normes utilisées par celles-ci.

Evolutions

Evolutions à la demande du Client

Le Client peut demander une évolution de son Contrat C'CIN, auxquels sont associés les Services souscrits, conformément aux conditions proposées par C'CIN et sous réserve de faisabilité et/ou de disponibilité. Dans tous les cas, C'CIN se réserve le droit de réclamer une confirmation par courrier (courrier, courrier électronique) de la modification demandée par le Client. Pour être valable, toute demande de modification de Service devra être confirmée par C'CIN par tout moyen (courrier, courrier électronique).

Ces évolutions peuvent être soit des augmentations de services, soit des baisses de prestations. Chaque évolution pourra entraîner une tarification ou reconduction d'engagement.

Evolutions des Services

Les dispositions du Contrat C'CIN et les Services sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client en est informé par tout moyen un (1) mois avant l'entrée en vigueur de l'évolution. Lorsque cette évolution constitue une modification substantielle du Contrat C'CIN et/ou d'un Service, portant préjudice au Client, celui-ci peut résilier le Service concerné, et ce, durant les deux (2) mois qui suivent l'entrée en vigueur de l'évolution. Dans ce cas de résiliation, les redevances restantes dues jusqu'à l'expiration de la Période minimale d'engagement du Service concerné ne seront pas exigées par C'CIN. Il est précisé que toute évolution d'un Service complémentaire, ne pourra ouvrir droit au bénéfice des dispositions du présent article que pour ce Service complémentaire et en aucun cas pour le Service principal qui lui est associé. Au-delà du délai de deux (2) mois, l'évolution sera réputée acceptée par le Client en l'état pour les Services concernés et au titre de l'ensemble de ses Contrats C'CIN.

En toute hypothèse, le Client reconnaît devoir accepter, sans compensation, ni droit à résiliation les évolutions et/ou modifications des dispositions du Contrat C'CIN et des Services, lorsque les évolutions et/ou modifications en cause sont la conséquence d'une prescription imposée par une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative.

Garantie de Temps de Rétablissement du Service (GTR)

Dans le cadre de ses engagements, C'CIN s'engage à une garantie de temps de rétablissement du Service dans une limite définie et condition de jour selon l'option choisie par Client et formalisée lors de la Souscription du Contrat.

Le temps de rétablissement est calculé à partir de l'ouverture du ticket d'incident par le Client jusqu'au rétablissement du Service.

Responsabilité

La responsabilité de C'CIN ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

La responsabilité de C'CIN est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission du Client, de toute perte de chiffres d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque, atteinte de réputation, la renommée ou l'image de marque subis par le Client.

La responsabilité de C'CIN ne saurait par ailleurs être engagée :

- en cas de contraintes ou limites techniques, affectant les Services, et qui serait imposées à C'CIN par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents ;
- en cas de non-respect par le Client, son Gestionnaire, ses Utilisateurs des prérequis et spécifications techniques des Services souscrits ;
- en cas de mauvaise utilisation des Services par le Client, son Gestionnaire, ses Utilisateurs et/ou leurs correspondants ;
- en cas d'inadéquation aux Services des Equipements du Client,
- en cas de mauvaise installation ou paramétrage, ou d'utilisation non-conforme, des Equipements de C'CIN et/ou des accessoires, par le Client, son Gestionnaire, ses Utilisateurs ;
- en cas de perturbations ou d'interruptions non directement imputables à C'CIN ou imputables à C'CIN, lorsque les perturbations sont causées par des travaux d'amélioration, de réparation ou d'entretien des moyens de communications de C'CIN ;
- en cas de coupures générales d'alimentation électriques sur un Site du Client ;
- en cas de détériorations ou de pertes de fichiers ou de documents liés à l'utilisation des Services par le Client, ce dernier s'engageant à se prémunir contre ces risques en effectuant des sauvegardes régulières de l'ensemble de ses informations ;
- en cas de manquement aux obligations de confidentialité incombant au Client, à son Gestionnaire, et ses Utilisateurs,
- en cas de litige opposant, dans le cadre du Contrat C'CIN, le Client, le Gestionnaire et/ou un Sous-gestionnaire et/ou un Utilisateur ;
- en cas de force majeure, telle que définie aux présentes Conditions Générales.

De convention expresse entre les Parties, aucune action judiciaire ou réclamation du Client, quelle que soit, ne pourra être engagée ou formulée contre C'CIN plus d'un (1) an après la survenance du fait générateur. Les Contrats C'CIN ne fournissent pas et ne sont pas destinés à fournir à des tiers de droit de recours, de réclamation, de remboursement, de motif d'action, ou tout autre droit.

Les Conditions Particulières applicables à chaque Service pourront apporter des précisions supplémentaires quant au principe et à la mise en oeuvre de la responsabilité de C'CIN.
Nonobstant toute autre stipulation du Contrat C'CIN, la responsabilité totale cumulée de C'CIN ne pourra être supérieur au montant de deux redevances mensuelles du Service impacté.

Force Majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable du retard dans l'exécution de ses obligations ou de leur inexécution, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Toute Partie invoquant un événement constitutif d'un cas de force majeure devra en aviser l'autre Partie par écrit avec avis de réception dans un délai maximal de dix (10) jours calendaires suivant la survenance de cet événement.

Les délais d'exécution des obligations concernées pourront être prolongés pour une période déterminée par les Parties.

Les obligations seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé.

En tout état de cause, en cas de survenance d'un tel événement, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du présent contrat ou de la commande. Dans l'hypothèse où l'événement perdurerait pendant une durée supérieure à trente (30) jours. Chacune des parties pourra résilier de plein droit le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité pour l'une ou l'autre partie. Par dérogation aux présentes Conditions Générales, la résiliation interviendra à la date de réception de la lettre recommandée.

Suspension

C'CIN se réserve le droit de suspendre, limiter ou de restreindre partiellement ou complètement, l'accès aux Services ou de résilier tout ou parties des Services, après en avoir avisé le Client, par tout moyen, immédiatement :

- en cas d'utilisation non conforme des Services par client, notamment en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires, notamment en matière d'ordre public et de bonnes moeurs ou en cas d'agissements de nature à perturber le réseau de C'CIN et ses services,

et sous un délai de 15 jours, sauf disposition particulière des Conditions Particulières de Service, notamment :

- en cas d'inexécution de l'une des obligations du Client prévues au Contrat,
- en cas de non-versement ou de non mise à disposition de la Garantie ou dans l'attente de leur règlement ou en cas de dépassement de la limite d'encours,
- en cas de réception par C'CIN d'un dossier de souscription incomplet ou non-conforme,
- en cas de défaut de règlement des sommes dues à l'échéance et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée et transmise à C'CIN par lettre recommandée avec accusé de réception,
- en cas d'augmentation substantielle du montant des consommations du Client,
- et plus généralement, lorsque le Contrat le prévoit.

En cas de suspension et/ou limitation et/ou de restriction des Services souscrits, quelle qu'en soit la cause, le Client reste tenu à ses obligations, étant notamment entendu que la suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de leur facturation.

En outre, C'CIN sera habilitée à suspendre, limiter ou restreindre les Services pour toutes opérations de mise à niveau, de maintenance préventive, curative ou encore d'extension de ses fibres ou si C'CIN y est obligée pour respecter un ordre, une instruction ou une exigence du Gouvernement, d'une autorité de régulation, ou de toute autorité administrative ou locale compétente.

Résiliation

Chacune des Parties pourra résilier le ou les Services en respectant les présentes Conditions, ainsi que les dispositions relatives aux modalités de résiliation, présentes au sein des Conditions annexes des Services complémentaires. C'CIN se réserve la possibilité de rejeter ou accepter toute demande de résiliation qui ne respecterait pas ces modalités. En cas de délai de résiliation différent entre le devis et les Conditions Particulières des Services, le délai indiqué dans le devis prime.

Sa demande de résiliation effectuée, le Client reconnaît ne plus pouvoir modifier son ou ses Services, au titre d'un acte de gestion, tel qu'une migration. La cessation du Contrat C'CIN, pour quelque cause que ce soit, entraîne la déchéance du terme de toutes les sommes dues et leur exigibilité immédiate.

Lorsque la demande de résiliation d'un Service intervient avant l'expiration de la Période minimale d'engagement, le Client restera redevable :

- des mensualités d'abonnement restant dues - excepter pour les cas de résiliation anticipée pour motif légitime ;
- en cas d'échelonnement des frais de mise en service, du restant dus des frais de mise en service.

Ces sommes sont immédiatement exigibles sans possibilité d'échelonnement.

Au-delà de cette période, Le Client pourra mettre fin au Contrat à tout moment en le notifiant à C'CIN par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou un mail avec accusé de réception à resiliation@ccin.fr. La résiliation par mail ne pourra être prise en compte uniquement que par l'utilisation de cette adresse. De plus tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur C'CIN feront foi entre les parties. Ces informations seront conservées par C'CIN pendant toute la période des relations contractuelles augmentée de la période de prescription de toute action en Justice. Le délai de résiliation spécifique à chaque Service sera précisé dans les Conditions Spécifiques de ce dernier.

Le Client peut mettre fin aux présentes pour motif légitime tel que :

- déménagement du point de livraison du Client dans une Zone non éligible à l'offre C'CIN, et sous réserve que la demande de résiliation soit faite dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date du déménagement ;
- mise en détention dans un établissement pénitentiaire,
- dans le cadre d'une procédure judiciaire, si l'administrateur judiciaire décidait de ne pas continuer l'exécution du Contrat.

En cas de manquement de l'une des Parties dans l'exécution d'une obligation essentielle aux termes d'un Contrat, l'autre Partie pourra signifier à la Partie en défaut une mise en demeure exigeant qu'elle remédie au manquement en question dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de remède dans le délai imparti, l'autre Partie pourra mettre fin au Contrat de Service concerné de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels la Partie non défaillante pourrait prétendre en vertu de la loi et/ou du Contrat. La date d'effet de la résiliation sera la date indiquée sur la seconde lettre recommandée.

En cas de résiliation ou cessation de Services pour quelque cause que ce soit, le Client cessera immédiatement toute utilisation des Services concernés et donnera accès aux Equipements C'CIN à l'équipe technique de C'CIN. Le Client procédera le cas échéant, à ses propres frais, à toutes les désinstallations nécessaires, notamment aux fins de restitution des Equipements C'CIN. En cas de désinstallation des Equipements par l'équipe technique, C'CIN demandera un montant forfaitaire indiqué dans les conditions particulières ou devis

En cas de non-restitution, C'CIN demandera un montant forfaitaire indiqué dans les conditions particulières ou dans le devis.

En cas de résiliation, pour quelques causes que ce soient, du Service Principal, le ou les Services complémentaires associés seront résiliés de plein droit, sans préjudice de la mise en oeuvre des règles applicables aux Périodes minimales d'engagement. A contrario, en cas de résiliation des Services complémentaires, le Service Principal se poursuivra dans les conditions du Contrat C'CIN.

Données à caractère personnel - C'CIN en tant que Responsable de Traitement

C'CIN, en tant que Responsable de Traitement, s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des utilisateurs de ses services, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

C'CIN, ses sous-traitants et ses éventuels partenaires traitent vos données personnelles dans le cadre de votre offre. Elle est susceptible d'être complétée par des informations spécifiques portées à la connaissance de l'utilisateur, s'agissant d'une composante de votre offre ou d'un service particulier.

C'CIN ne traite les données personnelles que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. C'CIN ne traite pas ces données de manière incompatible avec ces finalités.

C'CIN traite vos données dans le cadre de l'exécution d'un contrat. A cet effet, les finalités poursuivies par C'CIN sont les suivantes :

- gérer l'identité du client ou de l'utilisateur et l'authentifier ;
- gérer la commande ;
- gérer le matériel ;
- facturer et encaisser les paiements ;
- assurer le service après-vente ;
- assurer le service avant-vente et vendre ;
- gérer les données personnelles, caractéristiques et droits d'un contrat ;
- traiter les résiliations ;
- traiter les réclamations ;
- communiquer au titre de la gestion de la clientèle,
- gérer les courriers entrants ;
- gérer les communications écrites sortantes ;
- recouvrer à l'amiable les impayés ;
- gérer les contentieux ;
- gérer les demandes relatives aux droits des personnes concernées ;
- stocker des données clients ou d'un utilisateur ;
- proposer des services d'authentification.

Les données de Client sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus. S'agissant des traitements relatifs à l'exécution du contrat, les données peuvent être conservées au maximum pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation.

C'CIN réalise également des traitements de données pour d'autres finalités que la stricte exécution des contrats. Dans ce cas, C'CIN s'assure d'avoir un intérêt légitime à réaliser le traitement. Par ailleurs, des traitements pourront faire l'objet, autant que de besoin, du recueil de votre consentement, que vous pourrez retirer à tout moment.

A cet effet, les finalités poursuivies sont les suivantes :

- analyser les usages des offres et des services pour faire des propositions au Client,
- sonder des clients ou les utilisateurs ;
- améliorer notre offre et relation client ;
- assurer la sécurité des plateformes et services ;
- étudier le déploiement des réseaux ;
- déployer et opérer les offres et services ;
- superviser le dispositif de facturation.

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus. C'CIN traite également vos données pour répondre à ses obligations légales ou réglementaires. A cet effet, les finalités poursuivies par C'CIN sont les suivantes :

- répondre aux réquisitions des autorités et aux décisions de justice ;
- répondre au droit de communication des autorités.

Vos données peuvent être conservées le temps nécessaire pour permettre à C'CIN de répondre à ses obligations légales.

Quelles sont les données traitées ?

Selon le cas, C'CIN traite vos données personnelles, directement collectées auprès de vous ou résultant de l'utilisation des produits ou services. C'CIN est également susceptible d'être destinataire de données qui ont été collectées auprès de vous par un tiers.

C'CIN ne traite une donnée ou une catégorie de données que si elle est strictement nécessaire à la finalité poursuivie. Vous pouvez retrouver des informations sur ces finalités ci-dessus.

C'CIN traite les catégories de données suivantes :

- données d'identification : nom, prénom, SIREN, identifiant ;
- données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone ;
- données économiques et financières : moyens de paiement, historique des paiements ;
- produits et services détenus ou utilisés ;
- données de localisation : point de raccordement optique, circuit logique, circuit physique.

Quels sont les destinataires de vos données ?

Les données collectées sont destinées aux services internes de C'CIN.

Les données peuvent également être traitées par des partenaires de C'CIN. Il s'agit des situations où des partenaires interviennent pour la fourniture de prestations. Il peut également s'agir de traitements auxquels il vous est proposé de consentir. Les données traitées peuvent enfin, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations d'information à la demande des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales.

Vos données sont-elles traitées hors de l'Union Européenne ?

Les données collectées ne seront pas traitées hors de l'Union Européenne.

Quels sont vos droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez demander la portabilité de ces dernières. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, ainsi que contacter le Délégué à la Protection des Données personnelles en envoyant un mail à dpo@ccin.fr ou écrire à :

C'CIN
Gestion des données personnelles
9 rue Auguste Rodin
28630 Le Coudray

Votre demande devra être accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité. Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de votre demande.

Possibilité de saisir la CNIL

Si vos échanges avec C'CIN n'ont pas été satisfaisants, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel en France.

Comment vos données sont-elles sécurisées ?

C'CIN s'assure que vos données sont traitées en toute sécurité et confidentialité, y compris lorsque certaines opérations sont réalisées par des sous-traitants.

A cet effet les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la suppression des données personnelles vous concernant sont mises en place. Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des données traitées et selon le niveau de risque que présente le traitement ou sa mise en œuvre.

Modification de la Politique de protection des données personnelles

La présente Politique de protection des données personnelles peut être amenée à évoluer.

Données à caractère personnel - C'CIN en tant que Sous-Traitant

Dans le cadre des services utilisés par le Client, des données à caractère personnel font l'objet de traitement dont le Client est Responsable de Traitement (RT) et C'CIN est Sous-traitant dans le cadre de la mise à disposition et l'exploitation des services concernés.

Conformément à l'article 28 du RGPD C'CIN s'engage sur les éléments suivants :

- C'CIN ne recrute pas un autre sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Client. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, C'CIN informe le responsable du traitement de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi au Client la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.
- Le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre, qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable du traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable du traitement. Ce contrat ou cet autre acte juridique prévoit, notamment, que le sous-traitant :
 - ne traite les données à caractère personnel que sur instruction documentée du responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel le sous-traitant est soumis; dans ce cas, le sous-traitant informe le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
 - veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;
 - prend toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD ;
 - respecte les conditions sus mentionnées pour recruter un autre sous-traitant ;
 - traite les données à caractère personnel uniquement pour la ou les finalités spécifiques du traitement ;
 - tient compte de la nature du traitement, aide le responsable du traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits ;
 - aide le responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du sous-traitant ;
 - selon le choix du responsable du traitement, supprime toutes les données à caractère personnel ou les renvoie au responsable du traitement au terme de la prestation de services relatifs au traitement, et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel ;
 - met à la disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits ;
 - le sous-traitant informe immédiatement le responsable du traitement si, selon lui, une instruction constitue une violation du présent règlement ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres relatives à la protection des données ;
 - tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par le sous-traitant n'est effectué que sur la base d'instructions documentées du responsable du traitement ou afin de satisfaire à une exigence spécifique du droit de l'Union ou du droit de l'État membre à laquelle le sous-traitant est soumis et s'effectue conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 ou du règlement (UE) 2018/1725 ;
- Lorsqu'un sous-traitant recrute un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du responsable du traitement, les mêmes obligations en matière de protection de données que celles fixées dans le contrat ou un autre acte juridique entre le responsable du traitement et le sous-traitant, sont imposées à cet autre sous-traitant par contrat ou au moyen d'un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du présent règlement. Lorsque cet autre sous-traitant ne remplit pas ses

obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable du traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

- Le sous-traitant met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des données à caractère personnel. Figure parmi ces mesures la protection des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données (violation de données à caractère personnel). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, les parties tiennent dûment compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques pour les personnes concernées.
- Le sous-traitant n'accorde aux membres de son personnel l'accès aux données à caractère personnel faisant l'objet du traitement que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution, à la gestion et au suivi du contrat. Le sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Les services mis à disposition par C'CIN (hors service d'hébergement HDS) n'ont aucune vocation à stocker des données sensibles. Dans le cas contraire, le Client s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur et à mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques pour sécuriser ces données sensibles.

Propriété intellectuelle

Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et autres droits de C'CIN et/ou de ses partenaires/fournisseurs sur leurs signes distinctifs (marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, etc.) et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit, entre les signes distinctifs, propriété de C'CIN et/ou de ses partenaires/fournisseurs. C'CIN ne consent jamais, au titre d'un Contrat C'CIN, un droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle, sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, de manière expresse ou tacite.

Au titre de la fourniture du Service Principale C'CIN, le Client bénéficie uniquement d'un droit d'usage sur les Equipements de C'CIN (tiroir optique, routeur, box, etc.) qui lui seront mis à disposition. Le Client doit en effet strictement se conformer au droit d'utilisation qui lui sera conféré. Le Client bénéficie pour lui, son Gestionnaire et ses Utilisateurs d'un simple droit d'utilisation sur les Equipements de C'CIN, personnel, non exclusif et non transférable, au sens du Code de la propriété intellectuelle et dans la limite notamment des droits conférés à C'CIN par ses partenaires/fournisseurs et pour les besoins de la fourniture des Services.

Notification – Opposabilité

Les correspondances entre les Parties sont effectuées par une personne dûment habilitée par la Partie concernée. Les correspondances à l'attention :

- de C'CIN devront être adressées au service Commercial C'CIN dont les coordonnées sont mentionnées sur la facture,
- du Client devront lui être adressées à ses coordonnées indiquées dans le devis.

Les Parties reconnaissent expressément qu'auront valeur de preuve équivalente à celle d'un écrit original et bénéficieront à ce titre d'une présomption de validité : les lettres simples, les messages électroniques échangés entre les Parties dans le cadre de la Souscription et de l'exécution des Services, les courriers postaux et messages électroniques confirmatifs de Souscription ou de modification des Services émis par C'CIN.

Les Parties conviennent que les données techniques émanant des systèmes et Moyens de Communications électroniques de C'CIN (telles que les enregistrements de taxation, sur n'importe quelles sources d'enregistrement et de reproductions) feront foi entre elles et auront la valeur d'un écrit au sens donné à ce terme à l'article 1353 du Code civil français jusqu'à preuve d'une erreur manifeste desdits systèmes, notamment afin d'établir la facturation des Services et/ou en cas de réclamation dans le cadre de l'exécution du Contrat. Ces données sont conservées par C'CIN pendant une durée maximale de douze (12) mois à compter de la date d'émission des Factures non contestées qui leur sont relatives (ou tout autre durée qui pourrait être définies par la loi ou la réglementation). En cas de communication de ces données au Client, ce dernier ne pourra les utiliser à aucune autre fin que la vérification de ses factures.

Il est précisé que les notifications comportant un préavis, doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, port payé au Service Commercial de C'CIN. Sauf dispositions contraires, les délais prévus aux présentes courent à compter de la date de première présentation de ladite notification.

Cession

Toute cession du présent Contrat par Le Client est soumise à l'accord préalable, exprès et écrit de C'CIN.

C'CIN pourra céder tout ou partie du Contrat après en avoir préalablement informé Le Client.

Médiation

Les parties au contrat s'engagent, en cas de différend lié à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat, à se rapprocher amiablement, avant toute soumission du différend à l'autorité judiciaire compétente, en vue de faciliter et de dégager une solution permettant la poursuite opérationnelle des prestations. Elles pourront faire appel à leurs conseils respectifs ou à un médiateur.

Loi applicable et attribution de juridiction

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les parties au sujet de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Chartres.

Dispositions finales

Aucune Partie ne sera réputée avoir renoncé à un droit acquis aux termes d'un Contrat C'CIN, sauf renonciation écrite et signée.

En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales, le contenu des clauses prévaudra sur leurs titres.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

Les Parties conserveront confidentielles les stipulations des Contrats C'CIN et les informations, écrites ou orales, qui ne sont pas du domaine public, relatives aux Services et/ou aux Parties (ci-après « Les Informations Confidentielles »). Ces Informations Confidentielles ne seront utilisées à aucune autre fin que l'exécution des Contrats C'CIN. Les Parties sont autorisées à divulguer des Informations Confidentielles sur ordonnance d'un tribunal ou d'une agence administrative, sur requête ou demande d'une agence ou autorité régulatrice, ou en vertu de toute réglementation de cette dernière dans la mesure raisonnablement requise dans le cadre de l'exercice d'un recours en vertu des présentes, aux salariés, fournisseurs, experts, avocats ou aux commissaires aux comptes indépendants d'une Partie ayant besoin d'en connaître, aux prêteurs potentiels de crédit à la Partie souhaitant obtenir un crédit et aux sociétés de son groupe. Le présent article s'appliquera pendant toute la durée de chaque Contrat C'CIN et survivra à leur arrivée à terme pendant trois (3) ans. Par ailleurs, le Client reconnaît que C'CIN pourra être amenée à divulguer des informations relatives au Client dans le cadre des dispositions légales en vigueur.